

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR-OUST

SEANCE du 11 février 2020

Le mardi onze février deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le 3 février 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BRULÉ, Maire.

Présents : Hervé BRULÉ, Paul PIRIO, Joseph ADELYS, Maryannick LE DEVEHAT, Pascal LE BRAZIDEC, Pascale LE GOFF, Michel LE VANNIER, Alain BERNARD, Jean-René RICHARD, Maryline COUÉ, Catherine OLLIVE, Agnès BRUNEL, Bernard LE BLANC, Christine LE NET

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du conseil municipal précédent,
- ✓ Syndicat scolaire du Pays de Josselin : modifications statutaires, présenté par Monsieur Nicolas JAGOUDET,
- ✓ Ploërmel Communauté : rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 2 décembre 2019,
- ✓ Chapelle St Gobrien : avenant n° 1 lot 3 – couverture,
- ✓ Rougentin : implantation d'un poteau téléphonique à la charge de la Commune,
- ✓ Commerce multi-services : révision plan de financement,
- ✓ Demande de création d'un jardin du souvenir au cimetière,
- ✓ Convention de location de la salle à l'étage de la mairie, avec l'association 'le jardin du Qi Gong',
- ✓ Informations diverses,
- ✓ Questions diverses

1 - Approbation du conseil municipal précédent

Monsieur le maire rappelle les différents thèmes abordés lors du conseil municipal du 14 novembre 2019. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédent.

2 - Syndicat scolaire du Pays de Josselin : modifications statutaires, présenté par Monsieur Nicolas JAGOUDET

Monsieur JAGOUDET, Président du Syndicat scolaire, présente les modifications statutaires du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin, modifications qui portent sur l'article 1 avec l'intégration de la commune nouvelle Forges de Lanouée et l'article 5 relatif à la contribution des communes.

La contribution des communes doit être revue, compte-tenu de la mise en place de l'obligation scolaire dès 3 ans, ce qui a pour conséquence l'augmentation exponentielle des participations financières aux écoles et provoquer un déséquilibre financier du SIVU. Après concertation avec les maires, le syndicat a adopté le principe d'une part fixe et d'une part variable pour le financement nouveau du SIVU.

Pour St Servant, la part variable est 5,31 % du besoin nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les deux modifications statutaires du Syndicat scolaire.

3 - Ploërmel Communauté : rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 2 décembre 2019

La CLECT s'est réunie le 2 décembre 2019 pour examiner les transferts suivants :

- Le camping de Néant sur Yvel,
- Les recettes de la taxe de séjour.

Le conseil communautaire du 12 décembre 2019 a pris acte du rapport de la CLECT. Ce rapport est soumis aux conseils municipaux. Il devra être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée. Si le rapport est adopté, les attributions de compensations seront ensuite fixées par le conseil communautaire.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour ces transferts.

4 - Chapelle St Gobrien : avenant n° 1 lot 3 – couverture

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 concernant le lot 3 Couverture du marché de restauration de la Chapelle Saint Gobrien.

Le lot 3 se décompose ainsi :

- Tranche Ferme : 55 548,24 € HT,
- Tranche Optionnelle 1 39 533,36 € HT,
- Tranche Optionnelle 2 50 976,78 € HT,
- Tranche Optionnelle 3 12 764,16 € HT,
- Soit un total de 158 823,54 € HT

En raison de la découverte d'une gargouille en pierre à l'arrière du clocher après découverte, un habillage en plomb de cette gargouille est à réaliser, avec adaptation de la noue. De plus, une rive en cuivre est à réaliser afin de protéger les chevrons de rive au droit du pignon Ouest du chœur.

Cela entraîne une plus-value – présent avenant – d'un montant de 664,73 HT € de la tranche ferme, ce qui représente 0.42% du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le présent avenant.

Ainsi le nouveau montant du marché est porté à 159 488,27 € HT, avec un montant de la tranche ferme de 56 213,97 € HT.

5 -Rougentin : implantation d'un poteau téléphonique à la charge de la Commune

Pour le raccordement téléphonique d'une maison au lieu-dit rougentin, il était prévu la pose d'un poteau en bout de ligne et un raccordement à partir du poteau à proximité. Or depuis la cession de terrain de la commune aux époux Blanche, le poteau existant alors en domaine public, n'a pas été déplacé lors de la vente. Par conséquent, ce poteau est désormais en domaine privé. Les époux

BLANCHE refusent le surplomb des fils. Aussi, la solution technique est l'implantation d'un second poteau en domaine public. Le coût de cette implantation corrective est à la charge de la commune.

Le montant du devis est de 1317,11 euros ttc.

Après délibération, le conseil municipal accepte de financer ce nouveau poteau et inscrira cette dépense au budget.

6 - Commerce multi-services : révision plan de financement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Définitif du projet commerce multi-services. L'estimation financière s'élève à 130 230 € HT pour les lots généraux, 43 500 € HT pour les lots techniques électricité, chauffage, honoraires 22 000 € HT soit globalement à 195730 € HT pour les travaux.

Il convient de solliciter les subventions sur ces nouvelles bases, le tableau de financement révisé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Acquisition	17 000,00 €	DETR		24 000,00 €
Maitrise d'œuvre	22 000,00 €	Département PST	25%	53 182,50 €
Travaux d'aménagement	173 730,00 €	PETR Pays de Ploërmel sub espérée		93 000,00 €
		Autofinancement		42 547,50 €
TOTAL	212 730,00 €			212 730,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite les subventions accordables.

7 - Demande de création d'un jardin du souvenir au cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de création d'un jardin du souvenir au cimetière, présentée par Madame JAOUEN.

Le jardin du souvenir est un espace où les cendres d'un défunt peuvent être dispersées. Au bord de cet espace, il doit y avoir un totem avec pour chaque dispersion, inscription du nom du défunt et de la date de dispersion des cendres. Plutôt qu'un espace gazonné, cet espace peut être un espace avec des galets.

Après en avoir délibéré, le conseil est tout à fait favorable à cette demande. Cet espace délimité, pas très grand sera aménagé par le prochain conseil municipal.

8 - Convention de location de la salle à l'étage de la mairie, avec l'association 'le jardin du Qi Gong'

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, que le siège de l'association « le jardin du Qi Gong » n'est plus à la mairie de Saint Servant. Jusqu'à présent, l'association dispose de la salle à l'étage de la salle annexe de la mairie pour les cours dispensés à Saint Servant. L'association a souhaité en accord avec la commune la mise en place d'une convention relative à l'utilisation de cette salle.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les associations servantaises disposent gracieusement des salles ou aménagements pour leurs activités, ce qui n'est pas le cas pour les associations extérieures.

Par conséquent, le Maire demande à l'assemblée s'il ne faut pas revoir les conditions de prêt de la salle au Qi Gong, pour un prix symbolique.

Après discussion, le conseil municipal :

- Décide de tenir compte de l'historique de cette association et le maintien de la mise à disposition gracieuse de la salle. Il faut noter la présence de nombreux servantais.

9 – Informations diverses

- Banque Alimentaire : Monsieur le Maire a signé la convention d'adhésion avec le CCAS de Josselin, pour la distribution des colis alimentaire. La commune verse un forfait de 80 euros à la banque alimentaire du Morbihan et une part variable en fonction des colis distribués pour les habitants de saint servant.
- Vente de peupliers pour un prix de 1652 euros,
- Motion de soutien au Centre Hospitalier de Ploërmel et à son personnel pour le maintien du niveau de service sur le territoire.
Lecture par Pascale LE GOFF de cet extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Taupont.
Le conseil municipal soutien à l'unanimité le Centre Hospitalier de Ploërmel et son personnel.
- Lecture par Catherine OLLIVE et Christine LE NET d'un texte résumant leurs 6 années de mandat.